



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Info Clubs Honorabilité

Modifications lois du jeu

Infos Ligue

Inscription Bénévole

Les frais d'arbitrage

Parienté Avocats

Procès-verbaux

Commissions

Organisation des Championnats

Football Diversifié/Futsal

Calendriers

Annexes

Horaires Officiels des matchs

Catégories d'Âges

Planning Formations

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline
+
Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>



116

RESULTATS

TOURNOI DU VAL DE MARNE



   
BELGIQUE
FRANCE
JAPON
PAYS-BAS

CLASSEMENT FINAL

- 01 – FRANCE
- 02 – JAPON
- 03 – BELGIQUE
- 04 – PAYS-BAS



Meilleur Gardien de But :

Meilleure Attaque :

Meilleur Joueur :

Challenge du Fair-Play :

M. Noa VANDENABEELE, Belgique
FRANCE

Yanis KHARBOUCH, Joueur N°10, France
JAPON



ENTRÉE GRATUITE
districtvaldemarne.fff.fr

Edition N° 735 du Jeudi 6 Novembre 2025

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>
***Documents & * Procès-Verbaux**

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

FORMATIONS

FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>



FORMATIONS FIA

FOOTBALL

Session n°1 - 20, 21, 27 et 28 septembre 2025

Session n°2 - 25, 26 octobre, 1er et 2 novembre 2025

Session n°3 - 29, 30 novembre, 6 et 7 décembre 2025

Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

Futsal

Session unique - 4, 5, 11 et 12 octobre 2025

Lien futsal : <https://maformation.fff.fr/formation/60-formation-initiale-d-arbitre-futsal.html>

6^{ème} TOUR DE COUPE DE FRANCE

Date	Equipes	Résultat
26/10/2025	St Maur Lusitanos 1 - Creteil Lusitanos F. 1	1 - 1
26/10/2025	Colombes Lso 1 - Us Ivry Football 1	2 - 3

TAB 4-2

Félicitations à nos 2 clubs qualifiés.

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

À l'approche de la reprise des compétitions 2025-2026, veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
 - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
 - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **WebApp FMI**
 - Dernière version : 5.0.5
 - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

Simplification du paramétrage :

- La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
 - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve

Paramètres à vérifier :

- Type de Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- Équipes affectées :

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur : Didier MAZEAS
Code d'accès : DMAZEAS
Type de profil : ☐ Gestionnaire ☒ Invité
Profil : Invité organisation, licences et compétitions
Gestion feuille de match informatisée : ☒
Signature des demandes de licences dématérialisées : ☒
Actif : ☒
Niveau Footclubs : Utilisateur expérimenté
Téléphone : 0660905757
Adresse mail : didier.mazeas@stfr.fr
Date de dernière connexion : 04/11/2020 13:43:19

Valider Rappeler

Catégorie	Équipe	Compétition la plus élevée
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
☐ Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
☐ Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
☐ Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A 8 (2024-2025)
☐ Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT.**

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - **Pour les matchs du samedi** : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois.** Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi** : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche** : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données.** Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/fag/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>
- FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/fag/private/fff/?thematic=webappfmi>

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/fag/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

14.11.1 – Dans le cas d’une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l’équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c’est l’équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s’inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C’est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s’adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2025/2026

OCTOBRE	2	9	16	23	30
NOVEMBRE	6	13	20	27	
DECEMBRE	4	11	18		
JANVIER	8	15	22	29	
FEVRIER	5	12	19	26	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14 (férié)	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	09	23 (Spécial Calendriers)		

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n’a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d’enregistrement (c’est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l’hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s’avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d’enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS



Pour tous renseignements, veuillez contacter Mr LELONG Christophe au 0688538529



INFORMATIONS CLUBS « HONORABILITE »

Site : <https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result>

ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

Cet affichage doit être **effectué dans un lieu** visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.**

** Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

Est également **obligatoire l'affichage :**

- **du numéro 119** (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,
- **de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,**
- **de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement** (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui **désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.**

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions.**

Son Contrôle

***Contrôle de l'honorabilité** : vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIIAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

***Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans l'**obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES) en vue d'obtenir ou de renouveler leur carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans).**

A l'occasion de sa délivrance, **un contrôle d'honorabilité est réalisé** : vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIIAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site :

<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result> **pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle** des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

Les éducateurs stagiaires, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés.**

Les éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

➤ L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

➤ Les clubs doivent veiller à **systématiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport **crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.**

Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer pourra être **prononcée contre un dirigeant de club** dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer ;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.



La Communication



L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement (jalerte.fff.fr.) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

► OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évoluer les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole

► DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot
Amateur



Structures FFF
et Haut niveau



PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL

APPLICABLES AU 01.09.2025

Lois du jeu et Consignes CDA

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)

2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le fait rebondir au sol
- Le lance en l'air

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

Secondes restantes	Décompte
8, 7, 6	Mental
5	Début du décompte visuel
4, 3, 2, 1	Visuel

L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

En cas de récidive ?

1^{ère} fois que cela arrive – Corner

2^{ème} fois (1^{ère} récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3^{ème} fois (2^{ème} récidive) – Avertissement au gardien de but et corner



2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

Seul le capitaine (ou joueur relai si gardien de but) **est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique** (aucun joueur autour) **et respectueux** (pas dans la contestation).



Signal « stop » : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre **ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions** au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice **seront avertis**.

3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)

Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre**, ce dernier **peut lui adresser un carton blanc**. Cette sanction **emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée** (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible. Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le **capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central** (il reprend alors fonction et brassard).

LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du jeu (avertissement, exclusion).

L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur. Elle n'est donc pas cumulée avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- **AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION**
- **EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**
- **AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**





RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

FRAIS D'ARBITRAGE

Saison 2025/2026

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2
- U14 D1 & D2 (*En cours de saison*),
- U14 Phase « Brassage »
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

***Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs
au moment de la signature de la FMI.***

Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.

Rappel aux CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du **20 septembre 2025**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), **Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».**

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres*.

*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : CDA@districtvaldemarne.fff.fr pour avertir de l'absence de l'arbitre.

Rappel aux ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque *mois (1^{er} virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10).*

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.

Rappel demandes d'arbitres : Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, **c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE** (même à l'extérieur) **par chèque ou espèce** (pas de virement instantané).

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / / **Adresse e-mail :**

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : **Tél. port. :**

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....



Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.



Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « [Formulaire Club](#) » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



Cliquez ici pour retrouver les différents formulaires !

[illegible]

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan**
l'adresse suivante **leouzan@paris-idf.fff.fr**

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 4 novembre 2025

Présents : MMES POLICON, NYEMBAL, MM. BOUSSARD, ARNAUD, BRUNET

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- JEUNES FOOTBALL A 11 :
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS :
 - 2 équipes
- JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS :
 - 1 équipe
 - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS :
 - 1 équipe
 - Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- 📢 Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- 📢 Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- 📢 Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- 📢 Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
 - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- 📢 Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
 - L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; **l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**
 - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- 📢 Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

TERRAINS SUSPENDUS

529210- ES VITRY **U18 D1** = 2 MATCHES FERMES A COMPTER DU 12/05/2025

Reste le match du 09/11/25 – terrain de Villeneuve AFC

580485- US VILLENEUVE ABLON **U18 D2** = 3 MATCHS FERMES A COMPTER DU 26/05/2025

Reste les matchs des 9 & 16 Novembre 2025 – terrain de Maisons Alfort FC

532342 - PHARE ZARZISIEN **SENIORS D3** = 1 MATCH FERME A COMPTER DU 01/09/2025

Reste le matchs du 16 Novembre – **en attente**

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

FERMETURE DES TERRAINS

INFO CLUBS :

EN RAISON DU CROSS NATIONAL DU VAL DE MARNE LE 16 NOVEMBRE 2025, LES TERRAINS DE LA PLAINE SUD DU PARC DE CHOISY SERONT INDISPONIBLES

La commission invite les clubs concernés à demander l'inversion de leur rencontre qui peut également être avancée avec accord de son adversaire.

DEROGATIONS ANNUELLES

580485 VILLENEUVE ABLON US

Séniors D1 à domicile le samedi à 18h au lieu de 18h30

512963 THIAIS FC

U14 poule C à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

U14 poule F à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

14 poule J à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

553004 FC MANDRES PERIGNY

Séniors D2.A à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

500689 CRETEIL LUSITANOS F.US

U14 BRASSAGE poule H à domicile le samedi à 15h à Choisy le Roi, Plaine sud N°17

521870 SUCY FC

+45 ans poule A à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h00

560609 USITO CHOISY

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 17h00 au lieu de 15h00

565314 RC VILLENEUVE ST GEORGES

Anciens D3.C à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h30.

526258 US LUSITANOS ST MAUR

U14 BRASSAGE POULE F joue tous ses matchs à 16h

CDM joue au Stade des Corneilles

RAPPEL FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

2^{ème} RAPPEL

-Match 54978993 -ST MAUR LUSITANOS 21 / ST MANDE FC 21 - Coupe U14 VDM du 18/10/2025

La feuille de match est à transmettre au District pour le 10/11/2025 sous peine de match perdu à l'équipe recevante.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

53444250 – NOGENT FC 1 / MAISONS ALFORT FC 2 Seniors D1 du 08/11/25

Courriel de Nogent du 4/11/25 – changement d'horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 17h au lieu de 18h. Prévenir vos adversaires.

53445476 – NOGENT FC 2 / VALENTON FOOT ACAD. Seniors D2.B du 9/11/25

Courriel de Valenton du 25/10/25 – changement de lieu et d'horaire. Rencontre au stade Pironi à Limeil Brévannes à 11h. *Accord de la commission sous réserve de l'accord écrit de NOGENT FC 2 qui doit parvenir au District avant le 7 à 12h.*

54730856 – VAL DE FONTENAY AS 2 / MAROLLES FC 2 Seniors D4 du 30/11/25

Courriel de Val de Fontenay du 4/11/25 – changement d'horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 16h au lieu de 15h. Prévenir vos adversaires.

53445458 – NOGENT FC 2 / ARCUEIL COM 1 Seniors D2.B du 05/10/25

Match non joué suite à décès d'un joueur de ARCUEIL COM 1..

La commission remet le match au 11/01/2026. Prévenir vos adversaires.

54693048 – ARCUEIL COM 2 / BOISSY UJ Seniors D4.A du 05/10/25

Match non joué suite à décès d'un joueur de ARCUEIL COM 1..

La commission remet le match au 11/01/2026. Prévenir vos adversaires.

54730829 – BOISSY UJ 2 / ARCUEIL COM 3 Seniors D4.B du 05/10/25

Match non joué suite à décès d'un joueur de ARCUEIL COM 1..

La commission remet le match au 11/01/2026. Prévenir vos adversaires.

53445344 – ENT. MANDRES SANTENY / MOLDAVIE FC Seniors D2.A du 09/11/25

Courriel d'Ent. Mandres Santeny du 4/11/25 – changement d'horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 15h30 au lieu de 16h30. Prévenir vos adversaires.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

2 ^{ème} TOUR	2 NOVEMBRE	¼ FINALE	3 MAI
CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	3 MAI		

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 CADRAGE
¼ FINALE

7 MARS
2 MAI

½ FINALE
FINALE

30 MAI
A DETERMINER

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

54536129 – CRETEIL FC MACCABI 5 / USJTO CHOISY UKRAINE 5 CDM D1 du 2/11/25

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de USJTO CHOISY UKRAINE 5.

COUPE CDM

CALENDRIER

2^{ème} Tour CADRAGE
¼ FINALE

1 MARS
2 MAI

½ FINALE
FINALE

30 MAI
A DETERMINER

ANCIENS

54850652 – THIAIS FC 42 / ELEPHANT COTE D'IVOIRE 41 Anciens D3.C du 23/11/2025

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 2/11/25 – changement de date.

La commission demande au club de THIAIS FC, le motif de sa demande de report pour sa réunion du 12/11/2025.

54927579 – APSAP MEDIBALLES 41 / OPEJ SPORTING CLUB 41 Anciens D3.A du 7/12/2025

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 31/10/25 – changement de date.

Accord de la commission le match se jouera le 9/11/2025. Prévenir vos adversaires.

53495539 – BOIS ABBE OUTRE MER 41 / LA CRISTOLIENNE 41 Anciens D2.A du 5/10/2025

Dossier transmis par la Commission de discipline, match à rejouer avec un Arbitre officiel et un délégué à la charge des 2 clubs. *La commission fixe le match au 11/01/2026. Prévenir vos adversaires.*

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

2^{ème} Tour
1/16 CADRAGE
1/8 FINALE

4 JANVIER
1 MARS
5 AVRIL

¼ FINALE
½ FINALE
FINALE

3 MAI
31 MAI
A DETERMINER

+45 ans

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1/8 FINALE
¼ FINALE
FINALE

8 MARS
3 MAI
A DETERMINER

½ FINALE

31 MAI

+55 ans

53497876 – CHAMPIGNY FC 94 42 / MAISONS ALFORT FC 41 +55 ans poule B du 5/10/2025

Courriel et accord des 2 clubs du 3/11/25 – changement de date.

Accord de la commission le match se jouera le 9/11/2025. Prévenir vos adversaires.

FEMININES

COUPE SENIORS FEMININE

COUPE FEMININE U15 à 8

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

1^{er} Tour 1/8 FINALE
¼ FINALE

11 JANVIER
3 MAI

½ FINALE
FINALE

31 MAI
A DETERMINER

U18

U18.D3 = Les matchs du 02/11/25 sont remis au 11/01/2026

55118077 - CHARENTON CAP 22 / SFC CANAVEROIS 21
55118078 - BOISSY FC 21 / BONNEUIL S/MARNE CSM 22
55118679 – NOGENT FC 22 / MAROLLES FC 21
55118080 – ENT. GENTILLY ARCUEIL 21 / THIAIS FC 22
55118081 – VITRY CA 22 / HAY LES ROSES CA 21
55118082 – MAISONS ALFORT FC 22 / ARCUEIL COM 21

53478285 – MAISONS ALFORT FC 1 / FRESNES AAS 1 U18 D1 du 16/11/2025

Courriel de Maisons Alfort FC du 2/11/25 – changement d'horaire (-1h)

Accord de la commission le match se jouera à 14h au lieu de 13h. Prévenir vos adversaires.

53478368 – US VILLENEUVE ABLON / CA VITRY U18 D2.A du 09/11/25

Terrain suspendu. Courriel du club de Villeneuve Ablon US et de la Ville de Maisons Alfort du 04/11/25.

La Commission note que la rencontre se déroulera à 15h00 au stade Auguste Delaune à Maisons Alfort.

Prévenir vos adversaires.

53478377 - US VILLENEUVE ABLON / PORT. CHAMPIGNY U18 D2.A du 16/11/25

Terrain suspendu. Courriel du club de Villeneuve Ablon US et de la Ville de Maisons Alfort du 04/11/25.

La Commission note que la rencontre se déroulera à 15h00 au stade Auguste Delaune à Maisons Alfort.

Prévenir vos adversaires.

53478281 – VITRY ES / VILLENEUVE AFC U18 D1 du 09/11/25

Terrain suspendu. Courriel des 2 clubs du 04/11/25.

La Commission note que la rencontre se déroulera à 14h00 au stade Gaston Roussel à Villeneuve St Georges

COUPE U18

CALENDRIER

2^{ème} Tour
1/16 CADRAGE
1/8 FINALE

2 NOVEMBRE
11 JANVIER
8 MARS

¼ FINALE
½ FINALE
FINALE

3 MAI
31 MAI
A DETERM

55046180 – VITRY ES 21 / VILLENEUVE ABLON US 21 U18 coupe VDM du 2/11/2025

Match non joué, VITRY ES n'ayant pu fournir un terrain de remplacement (terrain suspendu).

La commission donne match perdu par pénalité à VITRY ES 21, VILLENEUVE ABLON US 21 est qualifiée pour la suite de la compétition.

U16**55040963 – ENT. GENTILLY ARCUEIL 21 / CHOISY LE ROI AS 23 U16 D4 du 2/11/2025**

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de CHOISY LE ROI AS 23.

54227448 – ST MAUR VGA 22 / CHOISY LE ROI AS 22 U16 D3.B du 9/11/2025

Courriel de St Maur VGA US du 4/11/25 – changement d'horaire et de terrain (-1h)

Accord de la commission le match se jouera à 12h30 au lieu de 13h au stade des Corneilles à ST MAUR DES FOSSES. Prévenir vos adversaires.

53477518 – ENT- MANDRES SANTENY / KREMLIN BICETRE CS U16 D2.A du 9/11/2025

Courriel d'Ent Mandres Santeny du 04/11/25 – changement d'horaire (-1h)

Accord de la commission le match se jouera à 12h30 au lieu de 13h00. Prévenir vos adversaires.

COUPE U16 VDM**CALENDRIER**

1/16 CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	3 MAI		

COUPE U16 AMITIE**CALENDRIER**

1/16 CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	3 MAI		

U15**53476392 – CHARENTON CAP 1 / CHOISY LE ROI AS 1 U15 D1 du 8/11/2025**

Courriel de Charenton CAP du 03/11/25 – changement d'horaire & terrain (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 15h au lieu de 16h au stade HENRI guérin à CHARENTON. Prévenir vos adversaires.

COUPE U15**CALENDRIER**

1 ^{er} Tour CADRAGE	10 JANVIER	½ FINALE	30 MAI
1/8 FINALE	7 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	2 MAI		

U14**53544485 – CRETEIL LUSITANOS US / US IVRY U14 brassage poule I du 08/11/25**

Courriel de Créteil du 30/10/25 – changement d'horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 14h au lieu de 15h. Prévenir vos adversaires.

523411 –US IVRY FOOTBALL U14 - Courriel du 4/11/25 – report pour les matchs suivants :

53476158 – MAISONS ALFORT / US IVRY U14 D1

53544489 – US IVRY / CHARENTON 3 U14 poule I

53544033 – US IVRY 3 / CACHAN 2 U14 poule E

Accord de la commission pour le report de ces matchs sous réserve de l'accord écrit des adversaires qui doit parvenir au District pour sa réunion du 12/11/2025. Si accord ces matchs seront remis au 10/01/2026. En absence d'accord, ces matchs seront maintenus à la date initiale.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

1/16 CADRAGE

10 JANVIER

½ FINALE

30 MAI

1/8 FINALE

7 MARS

FINALE

A DETERMINER

¼ FINALE

2 MAI

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

1/16 CADRAGE

10 JANVIER

½ FINALE

30 MAI

1/8 FINALE

7 MARS

FINALE

A DETERMINER

¼ FINALE

2 MAI

54964565 – BOISSY FC 22 / VILLIERS ES 23 U14 coupe Amitié du 18/10/2025

Dossier transmis par la Commission des Statuts et règlements du 27/10/25.

La commission donne match perdu par pénalité à BOISSY FC 22, VILLIERS ES 23 est qualifiée pour la suite de la compétition.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 03 novembre 2025

Présent : M. FOPPIANI

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1- Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2- Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3- Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4- Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclub le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

N°53498795 – CHAMPIGNY CF 2 / KB FUTSAL 2 Futsal D1 du 08/11/25

Courriel de Champigny FC du 03/11/24 – demande de changement de -1h00.

La Commission enregistre que le match se déroulera à 16h00 au lieu de 15h00. Prévenir vos adversaires.

FUTSAL D2

564855 - LES GRANDS DU QUARTIER – Reprise du dossier

La commission constate l'absence de réception de l'attestation municipale de mise à disposition du créneau horaire indiqué au club de LES GRANDS DU QUARTIER.

N°54778502 – GENTILLY AC 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2-B du 18/10/25 reporté au 02/11/2025

Courriel du club de GENTILLY AC informant d'une erreur administrative de la commission pas de créneau le dimanche uniquement le samedi à 19h.

La commission reporte la rencontre du 02/11/2025 au 22/11/2025. Prévenir l'équipe adverse.

N°54778511 – US VILLENEUVE ABLON / VITRY ASC Futsal D2 du 08/11/25

Courriel de Villeneuve Ablon du 04/11/25, *nous informant de son 3^{ème} forfait avisé, entraînant son forfait général.* Avis aux clubs concernés.

MATCHES REMIS

54778402 – VITRY ASC 1 / CRÉTEIL PALAIS FUTSAL 1 Futsal D2-A du 11/10/25 reporté au 31/10/2025 à voir

54778501 – VITRY CA 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2-B du 02/10/25 reporté au 13/11/2025

54778396 – BOISSY FC 1 / FRESNES FUTSAL 94 1 Futsal D2-A du 30/10/25 reporté au 13/11/2025

53498810 - RUNGIS US 1 / KB FUTSAL 2 - Futsal D1 du 17/10/25 reporté au 14/11/2025

54778397 – FUTSAL CLUB CHOISY 1 / VITRY ASC 1 Futsal D2-A du 18/10/25 reporté au 15/11/2025

54778502 – GENTILLY AC 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2-B du 18/10/25 reporté au 22/11/2025

COUPES VAL DE MARNE FUTSAL

Correctif : Le premier tour de la Coupe du Val de Marne Sénior Futsal se déroulera au cours de la semaine du 12 au 18 janvier 2026

La commission effectuera le tirage au sort lors de sa réunion du 15/12/2025

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 05 novembre 2025

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2025 / 2026 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - Onglet : District - Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien : <https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf>

AVIS IMPORTANT !

Suite à des dysfonctionnements de la FMI, les amendes pour non-utilisation de celles-ci n'ont pas été appliquées pour les journées de championnat depuis le début de saison.

Elles seront mises en application à compter des journées des 18 et 19 octobre 2025,

le tuto explicatif est consultable à la UNE de notre site internet :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/fmi-parametrages-et-bonnes-pratiques/>

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

2ème Appel de « Feuille manquante »

Seniors D2 :

Dimanche 19/10/2025

53445461 50139.1 523873 Fontenay Ss/Bois Us 2 529210 Vitry E.S. 1

Match perdu au club Recevant sans réponse aux deux appels de « Feuille Manquante »

Seniors D3 :

Dimanche 05/10/2025

54964737 53835.1 521870 Sucy F.C. 2 529210 Vitry E.S. 2

INFORMATIONS CALENDRIERS 2025 & 2026

Attention ! rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDAIRES.

RAPPEL : CALENDRIER U16 D4

Comme annoncé, pour donner suite à nombreux Forfaits Généraux, le calendrier U16 D4
A été intégralement refait. Passage à un groupe de 12
(au lieu de 2 groupes de 10)

Comme cela avait été indiqué, les résultats des matchs déjà joués ont été saisis, en ayant modifié la date des rencontres au 05 Octobre 2025.

Vous pouvez consulter dès à présent votre Foot club qui est à jour et sur le site internet du District.

Matches non joués à ce jour :

Merci de faire des propositions pour jouer ces rencontres – Accord des deux clubs

U16 D4 / U16 D4 -Poule Unique				Poule Unique A 12 Eq		142
Dimanche 05/10/2025						
55040952	56327.1	541437	Bonneuil S/Marne Csm 22	500031	Choisy Le Roi As 23	Résultat non saisi
55040953	56328.1	590215	Ent Gentilly Arcueil 21	535547	Ent. Santeny Mandres 22	Résultat non saisi
55040954	56329.1	514388	Nogent S/Marne F.C. 23	582118	Sfc Canaverois 21	Résultat non saisi
55040955	56330.1	542388	Maisons Alfort Fc 23	580485	Villeneuve Ablon U.S 22	Résultat non saisi
55040956	56331.1	535208	Val De Fontenay As 22	560655	F.C. D'Alfortville 21	Résultat non saisi

RAPPEL : CALENDRIER U18 D3

Comme annoncé, pour donner suite à nombreux Forfaits Généraux, le calendrier U18 D3
A été intégralement refait. Passage à un groupe de 12
(au lieu de 2 groupes de 10)

Comme cela avait été indiqué dans notre courriel, les résultats des matchs déjà joués ont été saisis, en ayant modifié la date des rencontres (05 octobre 2025 et 19 octobre 2025).

Vous pouvez consulter dès à présent votre Foot club qui est à jour et sur le site internet du District.

Matches non joués à ce jour :

Merci de faire des propositions pour jouer ces rencontres – Accord des deux clubs

U18 D3 -Poule Unique / U18 D3				Poule Unique A 12 Eq		144
55118065	56552.1	500651	Boissy F.C. 21	534669	Marolles Fc 21	Résultat non saisi
55118066	56553.1	541437	Bonneuil S/Marne Csm 22	582118	Sfc Canaverois 21	Résultat non saisi
55118067	56554.1	500012	Charenton Cap 22	530263	Arcueil Com 21	Résultat non saisi
55118068	56555.1	514388	Nogent S/Marne F.C. 22	500716	Hay Les Roses Ca 21	Résultat non saisi
55118069	56556.1	542388	Maisons Alfort Fc 22	512963	Thiais F.C. 22	Résultat non saisi
55118070	56557.1	590215	Ent Gentilly Arcueil 21	500004	Vitry Ca 22	Résultat non saisi
Dimanche 19/10/2025						
55118071	56558.1	512963	Thiais F.C. 22	500004	Vitry Ca 22	Résultat non saisi
55118072	56559.1	500716	Hay Les Roses Ca 21	542388	Maisons Alfort Fc 22	Résultat non saisi
55118073	56560.1	530263	Arcueil Com 21	514388	Nogent S/Marne F.C. 22	Résultat non saisi
55118074	56561.1	534669	Marolles Fc 21	500012	Charenton Cap 22	Résultat non saisi
55118075	56562.1	582118	Sfc Canaverois 21	500651	Boissy F.C. 21	Résultat non saisi

ANNEXES

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

Saison 2025/2026



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00



CATEGORIES D'AGES

HOMMES				FEMMES			
CATEGORIE		PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE		PRATIQUE	
ANCIENS +55 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 9	Dès 55 ans				
ANCIENS +45 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	Dès 45 ans				
ANCIENS	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	1991				
SENIORS	Licence Seniors	Championnat Foot à 11	2005	SENIORS F	Licence U19F	Championnat Foot à 11	
U20	Licence U20	Championnat Foot à 11	2006				
	Licence U19		2007				
U18	Licence U18	Championnat Foot à 11	2008	U18F	Licence U18F	Championnat Départemental et Régional Foot à 8 ou à 11	
	Licence U17		2009		Licence U17F		
U16	Licence U16	Championnat Foot à 11	2010		Licence U16F		
	Licence U15		2011	U15F	Licence U15F	Championnat Départemental à 8 ou Régional à 11 ou mixité	
U14	Licence U14	Championnat Foot à 11	2012		Licence U14F		
	Licence U13		2013	U13F	Licence U13F	Critérium départemental ou Mixité	
U13	Licence U13	Critérium Foot à 8 (14 dates)	2013				
	Licence U12		2014		Licence U12F		
U11	Licence U11	Critérium Foot à 8 (14 dates)	2015	U11F	Licence U11F	Critérium départemental ou Mixité	
	Licence U10		2016		Licence U10F		
U9 DEBUTANTS	Licence U9	Plateaux Foot à 5 (14 dates)	2017	U9F DEBUTANTES	Licence U9F	Critérium départemental ou Mixité	
	Licence U8		2018		Licence U8F		
U7 DEBUTANTS	Licence U7	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	2019	U7F DEBUTANTES	Licence U7F	Mixité	
	Licence U6		2020		Licence U6F		
	Licence U6		2021		Licence U6F		
		5 ans révolus					

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024
Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours	4 à 8 jours	9 à 15 jours	16 à 29 jours	30 jours et +		KM supp		
		Prix par jour HT					Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour		100 km/jour		3000 km				
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km				
A	ECO 3P	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23		
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24		
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24		
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25		
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25		
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28		
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28		
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29		
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00		
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31		
F *	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34		
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34		

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) :

Garantie vol (TP)

Assistance 24H/24

Inclus

Inclus

Inclus

Tampon et signature